

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 04**Excusé : 00**Absent : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 28*SEANCE DU 26 MAI 2025Date de convocation : 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h45) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé :

Absent : Mme SAUQUET Adeline

Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

**4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE LOUIS CLÉMENT DANS LE CADRE DE LA FINALE NATIONALE DU CONCOURS « CGÉNIAL »**

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les conseillers municipaux qu'un groupe de 7 élèves du collège Louis Clément remportent le 1er prix du concours scientifique « CGénial », organisé par la fondation du même nom en partenariat avec « Sciences à l'École », à l'issue de la phase de sélection régionale.

Cette victoire leurs ouvrent les portes de la finale nationale qui se déroulera à Paris les 20, 21 et 22 mai 2025, à la Cité des sciences et de l'industrie.

Les organisateurs prenant en charge uniquement la participation de trois élèves (les « ambassadeurs ») ainsi que celle d'un adulte accompagnateur, le collège souhaite permettre à l'ensemble des élèves investis dans le projet de participer à cet événement national.

Un budget prévisionnel de 2 770,00 € est établi, comprenant les frais de transport, d'hébergement, de restauration et d'activités pédagogiques.

Ce budget est actuellement cofinancé par :

- le fonds social des élèves (300 €) ;
- le collège (820 €) ;
- les familles (350 €) ;
- et les organisateurs du concours (800 €).

Malgré ces contributions, un besoin de financement de 500 € reste à couvrir. Il est donc proposé d'attribuer à ce titre une subvention exceptionnelle de 500 € au collège Louis Clément.

Monsieur le maire demande à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à verser cette subvention exceptionnelle au collège Louis Clément, afin de soutenir ce projet à forte valeur pédagogique.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

D'autoriser monsieur le maire à verser ladite subvention au collège Louis Clément.

**Signé : Le maire,**

**Gilles VINCENT**